

Jeudi 30 septembre 2021

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

La Mairie de Marseille prolonge le dispositif des terrasses éphémères jusqu'au 31 octobre

Afin de soutenir la reprise de l'activité économique et touristique au sein de la cité phocéenne, la Ville de Marseille a décidé de prolonger d'un mois, **jusqu'au 31 octobre, le dispositif des terrasses éphémères**, permettant aux cafetiers et restaurateurs de **doubler la capacité de leurs terrasses gratuitement**.

Cette initiative, qui a connu un **réel succès** dans tous les quartiers de Marseille cet été, a été menée dans **le respect de la [charte des engagements](#)** signée par les commerçants.

Ce prolongement s'appliquera, dans les mêmes conditions, aux établissements ayant préalablement signé et affiché la charte de la Ville de Marseille et dont **l'activité n'a pas généré de difficultés ou de plaintes particulières** (respect des horaires d'ouverture, des mesures d'hygiène, de sécurité...).

Ce dispositif marque la **relation de confiance** engagée par la municipalité avec ces professionnels qui contribuent à la qualité de la vie des Marseillais, et à l'économie de la ville.

Ce régime dérogatoire s'inscrit dans la continuité des exonérations de taxes accordées depuis mars 2020 et représente **un effort de plus de 3 millions d'euros** pour la Ville de Marseille, dans un contexte budgétaire très contraint.

Également, pour les seuls établissements qui ne disposaient jusqu'alors d'aucune autorisation d'occupation de l'espace public et ayant signé la charte, **le dispositif pourrait être rendu permanent, y compris durant la saison hivernale**. Ces nouvelles terrasses seront soumises au régime de la redevance votée en Conseil municipal. Une demande devra être déposée auprès des services municipaux avant le 15 octobre 2021.

Par ailleurs, la Ville de Marseille mène une réflexion pour la reconduction du dispositif de terrasses éphémères l'année prochaine.